



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DE L'ÉTABLISSEMENT 2024-2025

Le 24 septembre 2024 18h30

Procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée;

L'assemblée débute à 18h34.

2. Désignation d'un président et d'un secrétaire d'assemblée;

Katy Miron est désignée comme présidente, Johanne Beaulieu comme secrétaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;

L'ordre du jour est adopté par Katy Miron.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 septembre 2023;

Le procès-verbal est adopté par Virginie Perrin.

5. Présentation des rôles et fonctions des membres du conseil d'établissement;

Nancy Tremblay présente la constitution, les rôles et fonctions du Conseil d'établissement et de ses membres.

6. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement;

- Nomination d'un président d'élection et d'un scrutateur;
La présidente sera Katy Miron et la scrutatrice Claudine Mercier Angulo.
- Détermination du nombre de postes en élection;
3 postes sont à combler : sièges 3, 4 et 5
- Mise en candidature; Présentation des personnes intéressées
Chaque parent participant à l'assemblée se présente et mentionne son intérêt ou non à poser sa candidature. Cinq personnes se montrent intéressées : Isabelle Pilon, Ahmed Sahboun, Émilie Cloutier, Stéphanie Lacroix-Quéry et Marilyne Beauchamp. Ils se présentent et expliquent tour à tour leurs intérêts et motivations.

7. Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (résultats)

À la suite du vote, les trois parents élus sont Amed Sahboun, Émilie Cloutier et Stéphanie Lacroix-Quéry.

8. Élection d'un substitut

Madame Isabelle Pilon et Marilynne Beauchamp sont intéressées à être substitués. Elles sont élues par acclamation.

9. Présentation des rôles et fonctions du comité de parents du CSS

Nancy Tremblay présente les rôles et fonctions de ce comité.

10. Élection d'un représentant et d'un substitut pour le comité de parents du Centre de services scolaire;

Virginie Perrin se propose comme candidate. Elle est élue à l'unanimité. Ahmed Sahboun se propose pour le poste de substitut. Il est élu à l'unanimité.

11. Période de questions;

Madame Pilon demande une précision pour les membres substitués. Madame Tremblay confirme qu'ils peuvent assister aux réunions sans droit de vote et sans droit de parole lorsqu'ils ne remplacent pas officiellement un parent membre et que la documentation va leur être acheminée également.

12. Levée de l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h07.